



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 avril 2018
Français
Original : anglais

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

23-26 avril 2018

Point 3 de l'ordre du jour*

Adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental

Projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental déposé par la Présidente du Conseil économique et social, Marie Chatardová (Tchéquie), à l'issue de consultations

Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens d'appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Nous, ministres et représentants de haut niveau, réunis à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 23 au 26 avril 2018, à l'occasion du troisième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, nous déclarons résolus à continuer d'œuvrer à l'application pleine et rapide du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'inscrit dans le prolongement du Consensus de Monterrey (2002) et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2008). Nous réaffirmons que notre objectif est d'éliminer la pauvreté et la faim, et de réaliser le développement durable dans ses trois dimensions, à savoir la croissance économique pour tous, la protection de l'environnement et l'inclusion sociale. Nous rappelons que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre mondial pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont il contextualise les cibles relatives aux moyens d'application par des politiques et des mesures concrètes. À cet égard, nous réaffirmons l'importance que revêt la cohérence des politiques pour le développement durable à tous les niveaux.

2. Nous prenons note du rapport de 2018 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui évalue les progrès accomplis et les lacunes à combler, propose des politiques possibles dans les sept domaines relevant du Programme d'action d'Addis-Abeba et examine les défis à relever dans le financement de tous les objectifs de développement durable, notamment des

* E/FFDF/2018/1.



objectifs 6, 7, 11, 12 et 15, ainsi que de l'objectif 17, qui seront examinés à la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

3. Nous prenons acte avec satisfaction de la tenue de manifestations préparatoires au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, notamment de la Conférence de haut niveau sur le financement du développement et les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à Doha, les 18 et 19 novembre 2017.

4. Nous notons la reprise dans certains secteurs de l'économie mondiale, sur laquelle se sont appuyés les progrès réalisés dans tous les domaines relevant du Programme d'action d'Addis-Abeba, tout en constatant que les fruits n'en ont pas été partagés équitablement dans les pays et les régions ni d'un pays ou d'une région à l'autre. Nous sommes préoccupés par le fait que l'économie mondiale reste vulnérable à l'instabilité financière et économique et soulignons qu'il faut lutter contre les risques à moyen terme, notamment les effets potentiels de la hausse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale, qui conduit à la réorientation des flux de capitaux au détriment des pays en développement et à l'aggravation du surendettement. Nous notons également que l'investissement viable à long terme, de qualité et responsable, en particulier dans les pays qui en ont le plus besoin, demeure insuffisant pour atteindre nos objectifs de développement durable arrêtés au niveau international. Nous nous emploierons à tirer parti de la dynamique de l'économie mondiale pour combler les lacunes qui freinent la concrétisation des objectifs de développement durable. Nous nous consacrons collectivement à la réalisation d'un développement durable à l'échelle mondiale et d'une coopération mutuellement bénéfique, dont tous les pays et toutes les régions du monde peuvent tirer des gains considérables. Nous réaffirmons notre ferme détermination politique à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde ; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place ; à protéger les droits fondamentaux et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ; et à assurer la protection durable de la planète et de ses ressources naturelles dans un esprit de partenariat et de solidarité à l'échelle mondiale, en faisant en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et que nul ne soit laissé pour compte.

5. Nous nous engageons à prendre, entre autres, trois grandes mesures à l'appui de l'application du Programme d'action d'Addis-Abeba dans le contexte mondial actuel : a) faciliter l'emploi de toutes les sources de financement, notamment le financement innovant, à tous les niveaux, en étant soucieux de la soutenabilité fiscale et de celle de la dette, sachant que ces sources ont différents objets et caractéristiques, qui font qu'elles conviennent à différents contextes et secteurs ; b) œuvrer à ce que les mesures prises pour inciter les acteurs des secteurs public et privé favorisent le développement viable à long terme ; c) rendre les cadres financiers nationaux opérationnels pour les projets et filières ayant besoin d'investissement. Nous prendrons en compte le fait que chaque État détient et exerce librement une souveraineté entière et permanente sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques.

Questions transversales

6. Nous réaffirmons notre volonté de promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux en élaborant des politiques et des programmes, notamment en ce qui concerne la fiscalité, la finance, la coopération au service du développement et les marchés du travail, compte dûment tenu du travail domestique et du fait que les rôles dévolus à chacun des sexes y étant inégaux, les femmes continuent d'être tenues à

l'écart de la vie économique. Nous soulignons qu'à l'échelle mondiale, le produit intérieur brut pourrait augmenter sensiblement si tous les pays parvenaient à l'égalité des sexes et renforçaient l'accès des femmes au marché du travail formel et aux postes à responsabilité à tous les niveaux de la prise de décision. Nous affirmons qu'il importe de libérer le potentiel des femmes et des filles et qu'il faut faire des investissements substantiels et bien plus importants pour combler le manque de ressources et réaliser l'égalité des sexes. Nous soulignons qu'il importe d'investir dans une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente qui tienne compte de la problématique femmes-hommes. Nous nous réjouissons des efforts faits pour élaborer et exécuter des budgets tenant compte de l'égalité des sexes et avons conscience que de tels budgets contribuent à la transparence et à une participation aux décisions relatives aux recettes et aux dépenses sur un pied d'égalité. Nous encourageons les institutions, nationales et internationales, à mieux tenir compte des effets de leurs politiques et de leurs investissements sur l'égalité femmes-hommes. Nous réaffirmons également qu'il faut multiplier les possibilités en ce qui concerne les entreprises détenues par des femmes en renforçant les capacités et les compétences de celles-ci.

7. Nous soulignons que toutes nos actions doivent s'appuyer sur notre volonté résolue de protéger et de préserver notre planète et nos ressources naturelles, notre biodiversité et notre climat. Nous savons combien il importe d'éviter les activités préjudiciables. La dégradation de l'environnement, les changements climatiques et d'autres risques liés à l'environnement pourraient compromettre les progrès enregistrés et les perspectives d'avenir. Nous devons veiller à ce que l'action que nous menons renforce la résilience face à ces menaces. Nous rappelons l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous demandons que l'action et la mobilisation en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets soient renforcées, compte tenu des besoins et des situations propres aux pays en développement, notamment de ceux qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques.

8. Nous soulignons avec insistance le rôle déterminant que jouent la science, la technologie et l'innovation dans la réalisation des objectifs de développement durable. Nous constatons le potentiel de transformation positive qu'a la technologie, existante ou naissante, ainsi que les difficultés et risques qu'elle entraîne, qui devraient être levés au moyen de plans d'action et cadres réglementaires pertinents.

9. Nous affirmons qu'il importe de répondre aux divers besoins et difficultés des pays se trouvant dans des situations particulières, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire. Nous affirmons l'importance de services de protection sociale et de services publics essentiels pour tous, conformes aux stratégies nationales de développement, et encourageons l'appui au renforcement des capacités à cet égard.

10. Nous soulignons que la réalisation d'investissements dans une infrastructure de qualité, accessible, abordable, fiable, durable et résiliente, notamment pour ce qui est des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement pour tous, est vitale pour atteindre nombre de nos objectifs. Nous considérons qu'il est prioritaire pour la communauté internationale de combler les lacunes concernant l'infrastructure à l'échelle mondiale et que des défis majeurs restent à relever pour ce qui est d'intensifier les investissements réalisés, aux fins de la concrétisation des objectifs de développement durable, dans l'infrastructure, notamment dans l'étude de projet et la phase préparatoire, en particulier dans les pays en développement. À cet égard,

nous notons avec préoccupation que la participation du secteur privé dans l'infrastructure a diminué chaque année depuis 2015, année de l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous attendons avec intérêt la troisième réunion de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, qui se tiendra à Bali (Indonésie) en octobre 2018, et demandons à ses participants d'aider les pays en développement à établir des filières de projets. Nous examinerons la question des nouveaux instruments qui permettraient de mobiliser des ressources aux fins de l'investissement à long terme dans l'infrastructure, notamment celle du développement de l'infrastructure comme catégorie d'actifs, sachant qu'une étude approfondie est nécessaire pour mieux comprendre les risques liés à la création d'instruments liquides à partir d'actifs illiquides. Nous constatons que les banques nationales, régionales et multilatérales de développement contribuent grandement à canaliser les financements à long terme en faveur de l'infrastructure des pays en développement, en particulier des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Nous soulignons l'importance cruciale que revêt, pour les pays en développement, le développement industriel, qui est une source essentielle de croissance économique, de diversification économique et de création de valeur, et un moyen d'assurer la transformation structurelle et économique. Nous soutiendrons l'intensification des efforts déployés, conformément aux règles et obligations internationales applicables, pour promouvoir un développement industriel inclusif et durable et ainsi relever efficacement les grands défis que sont notamment la croissance durable et la création d'emplois, les ressources et l'efficacité énergétique, la lutte contre la pollution et les changements climatiques, la mise en commun des connaissances, l'innovation et l'inclusion sociale. À cet égard, nous notons avec satisfaction la coopération instaurée en la matière dans le système des Nations Unies, notamment à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et dans le cadre d'autres initiatives en cours.

Ressources publiques intérieures

11. Nous notons des progrès dans la mobilisation des ressources intérieures, selon le principe de l'appropriation nationale, mais soulignons que d'importants écarts subsistent entre de nombreux pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement, pays à revenu intermédiaire et pays développés. Nous nous efforcerons de renforcer la création de recettes fiscales et les mécanismes de responsabilisation, ainsi que la fourniture de services publics aux niveaux national et infranational, notamment par des approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration et des stratégies de mobilisation des recettes à moyen terme. Nous sommes conscients qu'il faut intensifier la numérisation des affaires et de la finance et accroître son incidence sur la création de recettes fiscales. Nous soulignons que les cadres internationaux doivent tenir compte de l'incidence de la numérisation et de la mondialisation, dans le cadre d'un processus fondé sur le consensus. Nous savons que la gestion budgétaire est cruciale pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures et invitons à en faire une priorité dans tous les types de coopération au service du développement, dont l'aide publique au développement et l'appui technique, notamment en utilisant l'Outil d'évaluation diagnostique des administrations fiscales du Fonds monétaire international. Nous comptons encourager les administrations fiscales à utiliser la technologie comme moyen d'exécution des politiques et de lutte contre la fraude fiscale tout en appliquant un cadre adéquat de protection de la vie privée des citoyens et de la confidentialité des données. La coopération fiscale internationale doit être universelle dans son approche et sa portée et tenir pleinement compte des besoins et capacités de tous les pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays africains. Nous nous félicitons du programme de travail du Comité d'experts de la coopération

internationale en matière fiscale. Nous continuons à demander instamment aux États Membres de soutenir le Comité et ses organes subsidiaires au moyen du fonds d'affectation spéciale volontaire afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat et notamment pour faciliter une participation accrue des experts des pays en développement aux réunions de ses sous-comités.

12. Nous sommes vivement préoccupés par les effets des flux financiers illicites, notamment ceux issus de la fraude fiscale, de la corruption et de la criminalité transnationale organisée, sur la stabilité et le développement politiques, sociaux et économiques des sociétés, en particulier des pays en développement. Nous constatons que les pays en développement sont les plus exposés aux effets négatifs des flux financiers illicites et, à cet égard, demandons aux États Membres de veiller à traiter ces flux, une fois décelés, conformément aux dispositions de leurs systèmes juridiques internes et à leurs obligations juridiques internationales pertinentes afin de restituer aux États requérants les avoirs confisqués. Nous notons également avec préoccupation que seule une petite partie des avoirs volés sont restitués aux pays d'origine. Nous nous félicitons des efforts constants faits par les États Membres pour mieux connaître et mieux comprendre les difficultés de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites et les possibilités qu'elle offre, et nous saluons les progrès réalisés dans l'élaboration de bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable. Nous demandons aux États Membres de poursuivre ces efforts, notamment par l'intermédiaire des organisations multilatérales et internationales du système des Nations Unies et d'autres instances régionales ou internationales pertinentes. Nous sommes conscients du rôle important que joue la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'instrument le plus complet et le plus universel pour ce qui est de prévenir et combattre la corruption en aidant à améliorer les capacités des États Parties et la coopération entre eux, soulignant que la restitution d'avoirs en application du chapitre V, intitulé « Recouvrement d'avoirs », en est un principe fondamental. Nous sommes également conscients du rôle que jouent la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles additionnels y relatifs pour ce qui est de promouvoir la coopération afin de prévenir et de combattre plus efficacement la criminalité transnationale organisée. Nous sommes préoccupés de ce que les cryptomonnaies soient de plus en plus utilisées à des fins illicites et engageons les États Membres et les organisations compétentes à envisager de prendre des mesures pour prévenir et combattre leur utilisation illicite. Nous renforcerons la coopération internationale dans la lutte contre les flux financiers illicites et renforcerons les bonnes pratiques en matière de restitution d'avoirs, et engageons les pays et les organisations multilatérales et internationales compétentes à continuer de fournir assistance technique et renforcement des capacités aux pays en développement qui en font la demande, afin d'améliorer leurs moyens de prévenir, détecter et combattre les flux financiers illicites, notamment en ce qui concerne la lutte contre la corruption, et de renforcer les bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable.

13. Nous notons les progrès réalisés grâce à la coopération fiscale internationale et notamment l'application de normes de transparence fiscale arrêtées au niveau international, tels que les travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Nous savons qu'il faudra travailler davantage pour que les pays en développement, en particulier les plus pauvres, puissent tirer parti de ces normes. Nous notons que la première conférence mondiale de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales s'est tenue en février 2018, sur le thème « Imposition et objectifs de développement durable », et prenons note de la déclaration des partenaires de la Plateforme, notamment de leur engagement à soutenir les stratégies de mobilisation des recettes à moyen terme appliquées par les

pays. Nous encourageons les acteurs nationaux compétents à atténuer la manipulation des prix des transferts et l'établissement de fausses factures commerciales par des sociétés multinationales afin d'élargir l'assiette fiscale des pays d'accueil, en gardant à l'esprit qu'il faut que les pays en développement mobilisent davantage leurs ressources nationales pour atteindre les objectifs de développement durable.

Entreprises et financements privés aux niveaux national et international

14. Nous notons l'intensification de la dynamique suscitée par l'investissement et le financement durables, notamment les investissements à impact, et invitons les entreprises privées à adopter des pratiques durables favorisant la valeur à long terme. Nous notons que la réaffectation d'un petit pourcentage des actifs en gestion vers des investissements de qualité à long terme dans le développement durable pourrait contribuer grandement à la mise en œuvre du Programme 2030. Nous étudierons les moyens d'inciter les investisseurs institutionnels à adopter une vision à long terme tenant compte de l'intérêt public. Le devoir de loyauté des investisseurs, bien compris, doit inclure tous les éléments qui influent sur le rendement à long terme des investissements. Nous encouragerons les pratiques d'entreprise viables à terme, tenant compte notamment des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans la publication des résultats des entreprises selon les cas, les pays décidant du juste équilibre entre règles facultatives et obligatoires. Nous soulignons que l'Organisation devrait continuer de rassembler les parties prenantes intéressées afin d'examiner et de faire connaître les bienfaits des investissements appuyant la réalisation des objectifs de développement durable. Nous invitons l'Équipe spéciale interorganisations à analyser plus avant dans son rapport de 2019, sur la base des études existantes, le lien entre l'investissement et les retours en matière d'environnement, de société et de gouvernance.

15. Nous saluons les progrès faits récemment en matière d'inclusion financière, mais constatons que des lacunes subsistent en ce qui concerne les femmes, les personnes des zones rurales et reculées, les personnes âgées, les jeunes, les migrants, les personnes déplacées de force et les personnes handicapées, ainsi que les microentreprises et petites et moyennes entreprises et les entreprises de l'économie sociale et solidaire des secteurs formel et informel. Nous saluons également le rôle important que peuvent jouer dans ce domaine les banques de développement, les coopératives, les institutions de financement du développement et les instruments financiers (tels que les garanties, les fonds propres et le financement de la dette). Nous reconnaissons en outre que l'inclusion financière peut être renforcée par des moyens novateurs d'intermédiation. Les nouvelles applications de technologie financière peuvent également réduire le coût des envois de fonds. Compte tenu de la contribution des envois de fonds aux besoins des ménages qui les reçoivent, nous nous emploierons à réduire en 2030 au plus tard le coût moyen des envois de fonds des travailleurs migrants à moins de 3 % du montant transféré. Nous soulignons qu'il faut une réglementation efficace et proportionnée pour contrôler les risques systémiques ou ceux que présentent pour le consommateur les services financiers rendus possibles par la technologie. Nous continuerons d'élargir la gamme des instruments de financement accessibles aux micro-, petites et moyennes entreprises.

Coopération internationale au service du développement

16. Nous nous félicitons que l'aide publique au développement ait augmenté en termes réels en 2016. La baisse de l'aide publique au développement fournie aux pays les moins avancés s'est inversée, mais nous constatons que la part de cette aide dans l'aide programmable par pays a diminué. Nous notons également que l'aide publique au développement octroyée aux petits États insulaires en développement reste très concentrée sur un petit nombre d'entre eux, malgré la fréquence, l'instabilité et

l'intensité accrues des phénomènes météorologiques auxquels nombre d'entre eux sont exposés. Nous savons que l'aide publique au développement reste une des principales sources de financement extérieur de nombreux pays en développement sans littoral. Nous sommes également conscients que l'aide publique au développement et d'autres financements à taux réduit demeurent importants pour plusieurs pays à revenu intermédiaire. Nous jugeons encourageant qu'un petit nombre de pays aient atteint ou dépassé l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, dont 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés, et demandons à tous les fournisseurs d'aide publique au développement d'honorer leurs engagements. Nous nous félicitons des progrès faits dans l'élaboration de mécanismes novateurs de financement additionnel et la mobilisation d'un appui à ceux-ci, et invitons davantage de pays à se joindre volontairement à la mise en place de mécanismes, instruments et modalités novateurs ne pesant pas indûment sur les pays en développement. Nous encourageons les pays à explorer plus avant, notamment dans le cadre du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, de nouvelles sources et instruments de financement novateur pour financer les objectifs de développement durable aux niveaux mondial, régional, national et sous-national. Nous considérons qu'il est également essentiel d'incorporer des mesures de réduction des risques de catastrophe, compte dûment tenu de la prévention, aux programmes d'assistance en matière de développement et de financement des infrastructures, selon qu'il convient, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Nous demandons à l'Équipe spéciale interorganisations d'examiner plus avant dans son rapport de 2019 la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes dans le financement du développement afin d'assurer la durabilité des résultats en matière de développement. Nous continuerons de tenir des discussions ouvertes, inclusives et transparentes sur la modernisation des méthodes de mesure de l'aide publique au développement et sur l'utilisation proposée de la notion de « soutien public total au développement durable » et affirmons qu'aucune méthode de mesure de ce type ne doit se traduire par une dilution des engagements déjà pris. Nous demandons à l'Équipe spéciale interorganisations de ventiler dans son rapport de 2019 l'utilisation de l'aide publique au développement dans les pays en développement.

17. Nous nous félicitons des efforts qui continuent d'être faits en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement et des autres efforts internationaux en matière de financement public, s'agissant notamment du respect des principes d'efficacité de la coopération au service du développement arrêtés d'un commun accord. Nous attendons avec intérêt le Forum pour la coopération en matière de développement qui se tiendra à New York les 21 et 22 mai 2018 et les orientations qui en ressortiront concernant les politiques et les possibilités de renforcement des capacités en matière d'utilisation efficace du financement mixte pour appuyer les priorités des pays en développement et les activités de mise en œuvre du Programme 2030. Nous notons que la réunion de haut niveau sur le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement se tiendra bientôt.

18. Nous nous félicitons de ce que la coopération Sud-Sud contribue à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Nous réaffirmons que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud. Nous nous engageons en outre à renforcer la coopération triangulaire en tant que moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement. Nous attendons avec intérêt la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendra à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019.

19. Nous saluons le travail accompli par les banques multilatérales de développement à l'appui du Programme 2030 et prenons note de l'action qu'elles mènent pour renforcer leur collaboration et la cohérence. Nous notons que l'accès au financement à taux réduit diminue à mesure qu'augmentent les revenus des pays et que certains pays ne sont peut-être pas en mesure d'obtenir d'autres sources un financement abordable suffisant par rapport à leurs besoins. Nous prenons note de la volonté d'examiner plus avant de nouvelles mesures inspirées des expériences existantes d'exceptions concernant l'admissibilité à un financement à taux réduit et des évaluations multidimensionnelles pour pallier aux limites d'une évaluation fondée seulement sur le revenu et les conditions d'admission au retrait de la liste des pays les moins avancés. À cet égard, nous encourageons les institutions concernées à apprendre les unes des autres pour ce qui est de s'adapter aux circonstances diverses des pays, afin de mieux gérer les transitions et le retrait de la liste. Nous nous félicitons des efforts que font les banques multilatérales de développement pour continuer d'optimiser l'utilisation de leurs bilans à l'appui du Programme 2030. Nous savons que les banques nationales et régionales de développement, tout comme les banques multilatérales de développement, jouent un rôle de plus en plus important en renforçant l'architecture financière pour favoriser le développement durable et, à cet égard, saluons le rôle que joue l'International Development Finance Club. Nous notons le potentiel du financement mixte, notamment sa capacité de mobiliser et de stimuler un financement supplémentaire, et soulignons que les projets devraient être alignés sur les priorités nationales, avoir un effet durable sur le développement et servir l'intérêt public, tout en reconnaissant qu'en ce qui concerne divers domaines du financement des objectifs de développement durable, différents types de financement peuvent présenter les modalités les plus efficaces. Nous demandons que davantage d'analyses soient faites, dans le cadre du suivi du financement du développement, sur la manière de réaliser le potentiel du financement mixte, notamment son incidence sur l'élimination des inégalités femmes-hommes, et sur l'élaboration d'instruments de financement mixte adaptés à la situation particulière des pays, en particulier ceux ayant des besoins spéciaux.

20. Nous soulignons à nouveau la nécessité de disposer de méthodes transparentes de communication de l'information de toutes sources sur le financement dans le domaine du climat et nous saluons les travaux en cours dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous notons avec préoccupation les difficultés à accéder à des ressources financières pour l'action climatique dans les pays en développement, en particulier en ce qui concerne le financement de l'adaptation, tout en notant la forte intensification des opérations du Fonds vert pour le climat. À cet égard, nous invitons le Fonds à faire en sorte que tous les pays en développement aient accès aux instruments financiers disponibles, conformément à ses critères d'admissibilité.

Le commerce international comme moteur du développement

21. Nous notons qu'en 2017, les échanges commerciaux ont repris, quoique à des taux faibles. Nous constatons avec préoccupation que la part des exportations des pays les moins avancés dans le total mondial a diminué ces dernières années. Nous réaffirmons que le commerce peut contribuer à la promotion du développement durable et à la réduction de la pauvreté, comme cela a été souligné dans le Programme 2030. Nous soulignons qu'il importe que tous les pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement tirent parti des débouchés commerciaux offerts par les accords bilatéraux, régionaux, plurilatéraux et multilatéraux. Nous nous félicitons de toutes les initiatives en cours concernant l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés. Nous allons réfléchir à des politiques qui encouragent la croissance dans le

commerce électronique transfrontière, notamment pour les micro-, petites et moyennes entreprises.

22. Nous recommandons de renforcer le financement du commerce. Nous encourageons les organismes de crédit à l'exportation et les banques multilatérales de développement à étudier plus avant l'élaboration de programmes de financement du commerce et de la chaîne d'approvisionnement. Nous soulignons que l'initiative Aide pour le commerce, la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges, le renforcement ciblé des capacités liées au commerce et le maintien, pour les exportations des pays les moins avancés, d'un accès préférentiel aux marchés sont essentiels pour intégrer les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans le système commercial international. Nous prenons note des arrêtés ministériels adoptés à la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue en décembre 2017. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à continuer de surveiller, dans son rapport de 2019, l'évolution de la situation en ce qui concerne les déficits de financement du commerce, en particulier pour les micro-, petites et moyennes entreprises.

La dette et sa viabilité

23. Nous notons avec préoccupation que, dans les pays en développement, les problèmes d'endettement naissants se sont intensifiés, aggravant les difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs de développement durable. Nous constatons qu'il est utile de déterminer comment les emprunts sont utilisés, et que la réalisation effective d'investissements publics dans les infrastructures et les capacités productives à l'appui des objectifs de développement durable dans le cadre d'une bonne administration de la dette publique peuvent avoir un effet positif sur la marge de manœuvre budgétaire et la soutenabilité de la dette. Nous encourageons à poursuivre les travaux dans ce domaine, notamment à se demander comment incorporer ces informations dans l'analyse de la dette publique, en particulier en recourant à des outils d'évaluation de la qualité, tout en veillant à ce que les risques de surendettement soient signalés systématiquement et en temps voulu. Nous insistons sur le fait qu'il reste important de renforcer les capacités de gestion et d'analyse de la dette, notamment en améliorant et en élargissant la collecte de données et l'assistance technique. Nous préconisons une plus grande transparence, tant du côté des débiteurs que des créanciers. Le renforcement des capacités, la consolidation des cadres de décision et le renforcement du partage de l'information pourraient aider à éviter de nouveaux épisodes de surendettement.

24. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement, sa restructuration ou sa gestion appropriée, selon le cas. L'impact dévastateur de la saison des ouragans atlantiques de 2017 a montré que des instruments novateurs et résilients, tels que les emprunts dont le remboursement est conditionné par la situation économique de l'État emprunteur, étaient susceptibles de diminuer les difficultés financières en période de crise. Nous avons l'intention d'examiner les possibilités offertes par les titres de créance novateurs et les clauses relatives aux ouragans, selon que de besoin, pour les pays et les régions vulnérables aux catastrophes. Nous nous engageons à étudier des moyens, pour les mécanismes de coopération des créanciers officiels existants, de régler plus efficacement les futurs problèmes d'insolvabilité, qui risquent de devenir plus complexes à l'avenir. Nous réaffirmons que les opérations de restructuration de la dette doivent être effectuées en temps opportun, de manière ordonnée, efficace et équitable, et être négociées de bonne foi. Nous rappelons que débiteurs et créanciers doivent œuvrer de concert pour prévenir et résoudre les situations d'endettement

insoutenable. Nous répétons qu'il faut œuvrer pour un consensus mondial sur des directives concernant la responsabilité des débiteurs et des créanciers en matière d'emprunts ou de prêts souverains, en tirant parti des initiatives existantes, et prenons note à cet égard des Principes de la CNUCED visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains. Nous demandons au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, dans son rapport de 2019, de promouvoir l'analyse des emprunts dont le remboursement est conditionné par la situation économique de l'État emprunteur, des obligations indexées sur le PIB, des mécanismes d'assurance et d'autres mécanismes novateurs comme moyen de réduire les risques pour les bilans souverains, en particulier dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les pays à revenu intermédiaire et les pays à économie ouverte, qui sont plus vulnérables aux catastrophes.

Règlement des problèmes systémiques

25. Nous continuerons de renforcer la coordination internationale et la cohérence des politiques afin d'améliorer la stabilité financière et macroéconomique mondiale et nous nous efforcerons également de prévenir et de réduire les risques de crise financière et les effets en découlant. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la réforme de la réglementation financière internationale et nous engageons à mettre en œuvre les réformes négociées tout en étant attentifs aux conséquences inattendues et en tenant compte de la nécessité de concilier les objectifs de l'accès au crédit et la stabilité financière. Nous sommes conscients des lacunes qui pourraient résulter des innovations financières, notamment de la finance numérique. Nous soulignons que l'opération par correspondants bancaires est un moyen important de faciliter les mouvements transfrontières de fonds, qui permet aux institutions financières d'accéder à des services financiers dans différentes monnaies et à l'étranger, et de soutenir ainsi les envois de fonds. Nous constatons avec préoccupation que, dans de nombreuses régions, les opérations par correspondants bancaires diminuent et que, si rien n'est fait, cela risque de nuire à la promotion de l'inclusion financière, et nous nous félicitons des efforts déployés par les organisations internationales, notamment le Conseil de stabilité financière et le Groupe des 20, ainsi que le secteur privé, pour se tenir au fait des préoccupations liées au déclin des activités de correspondance bancaire et y répondre. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à continuer, dans son rapport de 2019, de surveiller le déclin des activités de correspondance bancaire et ses effets, ainsi que les éventuelles conséquences inattendues de la réglementation financière internationale.

26. Nous prenons note de la quinzième révision générale des quotes-parts du Fonds monétaire international menée actuellement et attendons avec intérêt les résultats de la réforme des droits de vote du Groupe de la Banque mondiale. Nous continuerons de chercher à renforcer le filet de sécurité financière mondial, dont le Fonds, en respectant les quotas qui s'imposent et en disposant de ressources suffisantes, constituera le centre fort. Nous appuyons les efforts destinés à améliorer la coordination entre les différents éléments du filet de sécurité financière mondial. Nous constatons que la réponse financière globale que le système international apporte aux catastrophes est insuffisante et que des mécanismes de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience avant les catastrophes, ainsi que des instruments à décaissement rapide après les catastrophes sont nécessaires. Nous prenons note du nombre croissant de dispositifs régionaux d'assurance contre le risque souverain, et soulignons que la gestion des risques à l'échelle mondiale favoriserait la diversification, la durabilité et l'efficacité. Nous demandons aux acteurs de la coopération au service du développement d'aider financièrement les

pays qui n'ont pas les moyens de participer à ces mécanismes. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à examiner les modèles et meilleures pratiques de gestion des risques appliqués par les banques de développement et les institutions financières et à faire part de ses conclusions dans son rapport de 2019.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

27. Nous réaffirmons que la création, le perfectionnement et la diffusion d'innovations et de nouvelles technologies ainsi que du savoir-faire connexe, dont le transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord, constituent de puissants moteurs de la croissance économique et du développement durable. Nous restons déterminés à combler le fossé numérique en matière d'accès et de capacité dans les pays et entre les pays, notamment à combler les écarts entre les sexes. Nous constatons que les nouvelles technologies ont une incidence sur le fonctionnement des marchés du travail, et que bien souvent, de nouveaux types d'emploi remplacent les emplois traditionnels. Nous prenons note des travaux menés à cet égard par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et l'invitons à poursuivre ses travaux sur le sujet. Nous appuierons l'éducation permanente et l'acquisition de compétences pour tous, notamment de compétences entrepreneuriales, adapterons et renforcerons les politiques et mesures en matière d'emploi, de travail décent et de protection sociale pour tous, selon qu'il conviendra, et nous attacherons à remédier aux disparités entre les sexes et à améliorer l'intégration des personnes se trouvant dans une situation vulnérable, y compris les jeunes et les personnes handicapées. Nous encouragerons le développement et l'utilisation des infrastructures de technologies de l'information et des communications, ainsi que le renforcement des capacités. Nous invitons le Groupe de réflexion à examiner les incidences de la « fintech » et de l'économie « weightless » sur l'inclusion financière et l'accès au financement et à la réglementation financière, afin de tirer des conclusions sur les moyens d'adapter les politiques correspondantes.

28. Nous soulignons que le développement des capacités est essentiel à la réalisation du Programme 2030 et que les programmes de développement des capacités doivent être dirigés par les pays eux-mêmes, répondre à leurs situations et besoins particuliers et être conformes à leurs stratégies et priorités nationales de développement durable. Nous continuons d'aider à renforcer les capacités des pays en développement pour que ceux-ci puissent consolider leur infrastructure nationale pour la science, la technologie et l'innovation. Nous nous félicitons que l'aide publique au développement pour le renforcement des capacités dans ces domaines ait sensiblement augmenté, mais notons avec préoccupation qu'elle n'a pas suffisamment bénéficié aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en place du Mécanisme de facilitation des technologies et de la mise en service, en Turquie, de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, et nous encourageons tous les partenaires de développement à fournir une assistance financière et technique pour assurer leur fonctionnement intégral et effectif. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à réfléchir à des moyens d'améliorer l'accès des pays en développement aux technologies appropriées et à des solutions novatrices et à faire rapport sur la question.

29. Nous attendons avec intérêt le troisième forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui se tiendra à New York les 5 et 6 juin 2018, et ses débats sur les objectifs de développement durable qui feront l'objet d'un examen approfondi à la réunion du forum politique de haut niveau pour le

développement durable en 2018, les technologies existantes, y compris les connaissances locales et les savoirs autochtones, les feuilles de routes relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et les incidences des technologies nouvelles et naissantes sur le financement du développement durable, qui seront pris en compte dans les préparatifs de la réunion du forum politique de haut niveau de 2018 et du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2019.

Données, contrôle et suivi

30. Nous reconnaissons que d'importantes lacunes persistent en matière de données, en particulier concernant les données ventilées, et que des efforts importants doivent être faits pour renforcer les systèmes statistiques nationaux. Nous encourageons la fourniture d'un appui accru de tous types et de toutes origines, notamment, en ce qui concerne les pays en développement, le renforcement de leurs capacités et la fourniture d'un appui technique pour renforcer leurs systèmes statistiques nationaux. Nous nous attacherons davantage à recueillir, analyser et diffuser des données ventilées par sexe, âge, handicap et autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national, y compris au niveau national, infranational et local, et des statistiques ventilées par sexe pour améliorer l'élaboration et l'exécution des politiques concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Nous invitons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à examiner le rôle que les mégadonnées peuvent jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030.

31. Nous prenons note de la création du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement en réponse au Maafikiano de Nairobi adopté à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

32. Nous invitons les partenaires de la coopération au service du développement internationaux et bilatéraux, et les autres partenaires potentiels, à verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, en particulier pour financer les frais de voyage et la participation de représentants des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, au forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Nous encourageons les États Membres à continuer d'appuyer les travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, notamment en versant des contributions volontaires, afin de garantir l'établissement d'un rapport complet, équilibré et détaillé.

33. Nous décidons que le quatrième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement se tiendra du 15 au 18 avril 2019 et comprendra une réunion extraordinaire de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED. Nous décidons également qu'il se tiendra selon les mêmes modalités que le forum de 2018. Nous décidons en outre que, dans le document final du forum de 2019, nous examinerons la nécessité de tenir une conférence de suivi.

34. Nous prions le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement de distribuer, au plus tard à la fin de février 2019, une version préliminaire non éditée de son rapport de 2019, qui sera mise à jour à l'aide des données les plus récentes à la date de sa publication, afin de faciliter la rédaction en temps voulu des projets de conclusions et de recommandations.